

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\*\*\*  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
\*\*\*

**MAIRIE  
DE  
07380 SAINT CIRGUES DE PRADES**  
Tél. : 04 75 93 21 63 / Fax : 04 75 93 28 32

Réunion du Conseil Municipal  
Du 23/03/2022  
Compte-Rendu

Date de la convocation : 17 Mars 2022.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : 11 Présents : 7 Excusés : 2 Pouvoirs : 1

Liste des présents :

Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude OMACINI Jocelyne, SANLEFRANQUE Aurélie, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, BERTRAND Michel, ROCHER Julien.

Liste des excusés : VAUCLARE Roland, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : VOLLE Brigitte à DUBOIS Bernadette.

**Sommaire**

**Rajout de Délibération.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération qui n'avait pas été prévue.**

**Délibération relative à l'attribution du Logement Est de la Mairie.**

1. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.
2. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.
3. Délibération concernant le vote des taux communaux 2021.
4. Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.

.....  
**Remplacement locataire logement Est de la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle que le logement Est de la Mairie a été libéré le 15 Mars 2022. Il est donc possible d'envisager sa location.

Suite à une demande d'urgence Monsieur le Maire propose de relouer au plutôt ce logement et d'appliquer un loyer de 440 euros mensuel (hors taxe d'ordures ménagères).

Il demande au Conseil l'autorisation de signer le bail correspondant.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 7 voix POUR et 1 Abstention.

Un nouveau bail sera signé pour début de location au 01 Avril 2022 avec M. Luc BOURNIQUEL. Une date pour l'état des lieux d'entrée lui sera proposé.

**Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.**

Madame Bernadette DUBOIS 1<sup>er</sup> Adjointe présente le compte administratif 2021 du budget général. Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 201529.90 € et les recettes à 223102.92 € soit un excédent de 21573.02 €. Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 111572.97 € et les recettes à 301051.78 € soit un excédent de 189478.81 €.

Mr le Maire quitte la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 8 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi d'affecter 15000 € d'excédent du fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement) et 6573.02 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ainsi que l'excédent d'investissement de 189478.81 € au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 9 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

**Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.**

Mme Bernadette DUBOIS 1<sup>er</sup> Adjointe présente le compte administratif 2021 du budget de l'eau et assainissement. Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 29960.37 € et les recettes à 30789.41 € soit un excédent de recettes de 829.04 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 19536.55 € et les recettes à 77717.24 € soit un excédent d'investissement de 58180.69 €.

Mr le Maire quitte ensuite la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 8 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 (Résultat de Fonctionnement) pour 829.04 € et l'excédent d'investissement de 58180.69 € au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 9 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

**Délibération concernant le vote des taux communaux 2022.**

Depuis 2021, les collectivités locales ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'habitation ; celui-ci est compensé par des transferts de taxes versée jusqu'alors au département.

En 2022, compte tenu de cette réforme, il n'y aura pas de vote sur le taux concernant la Taxe d'habitation.

Par conséquent Monsieur le Maire fait part au Conseil du travail fait par la Commission des Finances pour équilibrer le budget, il propose de maintenir les deux taux restants, votés en 2021 pour cette année à savoir :

	Taux 2022 Commune
Taxe d'Habitation	
Taxe Foncières (Bâti)	29.90
Taxe Foncières (Non Bâti)	77.27

Il demande au Conseil d'accepter cette proposition.

Par 9 voix **POUR**, le Conseil Municipal accepte la délibération proposée

**Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.**

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'Eau utilise le personnel communal pour les besoins du service. Il propose que le montant du transfert pour 2022 soit de 5000 €, payé par le service de l'eau au budget général. Cette somme devra être confirmée en fin d'exercice 2022 au vu de la réalité notamment des exigences de la police de l'eau et des travaux effectués sur le réseau.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 9 voix **POUR**, la délibération proposée.

**Divers**

Annonce logements sur le bon coin, programmation des visites pour les Logements RIEU courant Avril, fixation du prix des loyer soit 410€ pour le T2 et 580€ pour les T3.

Le Maire

Thierry PALLOT

